# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2006

## PARTICIPATION ET ACTIONNARIAT SALARIÉ - (n° 3175)

Commission	
Gouvernement	

### **AMENDEMENT**

N° 276

présenté par Mme Billard, MM. Yves Cochet et Mamère

-----

#### **ARTICLE PREMIER**

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 5 de cet article.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas de raison d'obliger que le supplément d'intéressement soit affecté à un plan d'épargne entreprise, bloqué pour cinq ans.